La séance est ouverte à 18h15

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Compte financier année 2014-15 et budget 2015-16
- Perspectives de développement
- Election d'un membre au Conseil d'administration : candidature de Madame DURR Jennyfer en remplacement de Madame CERIOLI Nicole
- Questions diverses

Rapport moral du Président

L'association Vivre MEGEVE a été créée en juin 2014. Cette création participe d'une volonté de mettre en place un dispositif permettant à ses adhérents, l'obtention de tarifs remisés auprès des SPIC (Services publics industriels et commerciaux). Ainsi les titulaires d'une carte de résident ont droit selon leur statut (permanent, secondaire ou travailleur) à des remises sur tous les services publics : activités au Palais, bibliothèque, redevance ski de fond....Tandis que la carte de résident couplée à celle d'adhérent à l'association ouvre droit à des remises sur les SPIC, actuellement les remontées mécaniques et les parkings.

Nos statuts type "LOI 1901" ont été déposés et acceptés en juillet 2014. A l'issue de notre première campagne d'adhésion, nous avons eu :

1377 adhérents dont - 766 résidents permanents - 405 résidents secondaires -206 travailleurs

... pour 4035 cartes de résident délivrées.

Lors de cette première année, notre activité s'est cantonnée d'une part à réaliser de nombreuses tâches administratives autour des adhésions et d'autre part à nouer des relations avec nos partenaires SPIC pour la signature de conventions. Au regard du temps passé à ce travail administratif, nous avons décidé d'informatiser le processus d'adhésion en créant un site. Le gain de temps s'est révélé très appréciable.

La campagne de renouvellement des adhésions 2015-16 est plutôt bien lancée puisqu'à ce jour nous comptons :

547 adhérents (355 Résidents permanents, 132 secondaires et 60 Travailleurs)

En conclusion, le président affirme que si l'association est bien en place, elle a conscience que son action doit désormais s'orienter vers la réalisation de nouveaux partenariats afin d'apporter à ses adhérents encore plus de services et d'avantages.

8306,49

Compte financier année 2014-15 et budget 2015-16

COMPTE FINANCIER 2014-2015

RECETTES: DEPENSES:

1377 adhérents X 10€ Journal Officiel	13770 € 90
Tampons flyers etc	189
Hébergement messagerie	30
Frais Banque	0,38
Abac Enveloppes , journal	35,51
Remboursement cotisation adhérent	10
Cartes SEM	4464
Fleurs	80
Site Association	2950
Office du tourisme	457

Résultat au 31 AOUT 2015 : + 5463,51

Total dépenses :

A l'unanimité, l'AG donne quitus à notre trésorier pour sa gestion financière

Budget 2015-16

RECETTES: DEPENSES:

1000 adhérents X 10€ 10000,00 € Divers matériels (micro, imprimante, timbres ..etc) 1000,00 €

Report 5463,51 € Cartes de résident 1500,00 €

Hébergement site et messagerie 100,00 €

Frais PAYPLUG 500,00 €
Location Bureau 1200,00 €
Actions diverses 11163,51 €

TOTAUX 15463,51 € 15463,51 €

Montant de l'adhésion

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le montant à 10 euros.

Perspectives de développement

Sur cette question la parole est donnée à l'assemblée afin de recueillir ses attentes. Voici les sujets abordés :

Est-il possible d'obtenir des remises sur les activités sportives du Club des Sports ?

Réponse : nous devons être vigilants à ne pas créer des discriminations ; par conséquence la réponse est NON pour le moment

Au sujet les remontées mécaniques

Rappel des remises accordées :

- les résidents principaux bénéficient d'une remise de 40% et parfois plus (cas du forfait EVASION à -50%)
- les résidents secondaires et travailleurs bénéficient d'une remise de 20%

Cette année il n'y aurait pas de remise sur des titres d'une durée inférieure à 7 jours. Nos élus ont été interpellés sur le sujet afin de faire évoluer cette situation

La question du Support en plastique "carte de résident »

Prise en charge du coût de fabrication

Il est rappelé qu'une personne peut demander auprès de la Mairie sa carte de résident, sans pour autant adhérer à l'association Vivre Megève. Dans une volonté de « bonne entente et de participation constructive à la vie municipale », l'association a décidé de prendre à sa charge une partie du coût de la fabrication du support. Mais il conviendra de maîtriser le montant de cette dépense pour une bonne gestion budgétaire.

Utilisation de la carte de Résident

Il est possible d'encoder son forfait de ski sur la carte de résident qu'il importe de garder d'année en année (à terme, cette fonctionnalité concernera les parkings). Il est nécessaire d'améliorer la diffusion de ces modalités via une meilleure information auprès du personnel et sur le site Vivre Megève.

Remplacement de support en plastique « carte de Résident »

Il faudra prévoir le renouvellement de la carte (tous les 5 ans) pour pallier son usure. Le coût de ce renouvellement sera sûrement à la charge du demandeur.

Interventions relatives au développement

L'assemblée semble exprimer des attentes vis-à-vis de l'association concernant :

- les thèmes de la culture (cinéma, spectacles...) Ainsi l'association pourrait procéder à des achats collectifs avantageux redistribués aux adhérents ou négocier des tarifs remisés auprès de prestataires.
- Le développement d'animations pour les 10-15 ans

A la question: quel est le pouvoir de Vivre Megève sur la Mairie par rapport aux parkings, il est répondu qu'il est juste possible de faire remonter les informations ou questions afin de rester dans le cadre des statuts de l'association.

Election d'un membre au Conseil d'administration : candidature de Madame DURR Jennyfer en remplacement de Madame CERIOLI Nicole

L'AG approuve à l'unanimité cette candidature.

Questions diverses: NEANT

